



Selon le Document de programmation économique et budgétaire à moyen terme 2025-2027, la pression fiscale, qui correspond à la part des impôts dans le produit intérieur brut (PIB), va s'accroître au Cameroun au cours de la période. P.8

FISCALITE

Le Cameroun va accentuer la pression sur les entreprises jusqu'en 2027 au moins

CONNECTIVITÉ

Le coût élevé d'Internet essouffle les PME Africaines

Selon une étude du cabinet londonien Cable.co.uk, le coût d'un gigaoctet de données mobiles au Cameroun reste l'un des plus élevés d'Afrique. Ce tarif pénalise particulièrement les PME et ralentit l'émergence d'un écosystème entrepreneurial dans le domaine de l'innovation, malgré les infrastructures disponibles.. P.2



INFRASTRUCTURES

Qu'est ce qui bloque la réalisation des projets financés par la BAD au Cameroun

La Banque africaine de développement (BAD) envisage de doubler sur les cinq prochaines années son portefeuille au Cameroun évalué à près de 3 000 milliards de Fcfa depuis 1972. Cependant, le gouvernement est appelé à relever un grand nombre de défis qui permettraient aux populations de ressentir effectivement à travers des projets réalisés, l'importance des prêts contractés par l'Etat auprès de ce bailleur de fonds. P.3



TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

« Protégeons nos données pour que les autres ne profitent pas des dividendes dévolus à notre pays »



Lors des assises sectorielles des statistiques des postes, télécommunications et TIC, qui ont eu lieu du 08 au 09 octobre 2024, le gouvernement camerounais, par l'entremise de la ministre des Postes et Télécommunications, Minette Libom Li Likeng, a affirmé sa volonté de doter le pays d'une base de données fiables et sécurisées pour soutenir sa transformation numérique P.6

CONNECTIVITÉ

Le coût élevé d'Internet essouffle les PME Africaines

Selon une étude du cabinet londonien Cable.co.uk, le coût d'un gigaoctet de données mobiles au Cameroun reste l'un des plus élevés d'Afrique. Ce tarif pénalise particulièrement les PME et ralentit l'émergence d'un écosystème entrepreneurial dans le domaine de l'innovation, malgré les infrastructures disponibles.



La digitalisation est aujourd'hui un facteur incontournable de compétitivité des entreprises

L'étude menée par le cabinet londonien Cable.co.uk sur le coût d'un gigaoctet (1 Go) de données mobiles dans 237 pays révèle qu'en 2023, le Cameroun se classe 36^e en Afrique et 140^e au niveau mondial. Le coût moyen y est de 1,63 dollar, soit un peu plus de 980 FCFA par gigaoctet. Ce rapport, qui compare jusqu'à 41 offres haut débit proposées par les différents opérateurs de chaque pays, en déduit que la facture au Cameroun reste quatre fois plus élevée par rapport à celle du Ghana, où le gigaoctet s'offre à 0,40 dollar, soit environ 241 FCFA le Go. Le classement 2023 de ce cabinet britannique indique en outre que les entreprises au Rwanda, un pays marqué par des années de génocide, paient 0,55 dollar par Go (331 FCFA) d'internet, soit trois fois moins qu'au Cameroun. Le coût est aussi plus bas au Maroc (0,63 dollar), en Éthiopie (0,68 dollar), au Nigeria (0,89

dollar) et en Côte d'Ivoire (1,18 dollar) par rapport au Cameroun.

Ce constat, dressé par le dernier rapport sur le coût élevé de l'internet fixe haut débit en Afrique et particulièrement au Cameroun par le site britannique, est justifié par notamment le manque d'infrastructures de télécommunications. « Ces derniers temps, nous constatons une hausse des plaintes concernant la qualité des services. Les coupures fréquentes de réseau, la lenteur des connexions internet, les interruptions d'appels et la mauvaise qualité des communications vocales sont devenues récurrentes. Ces problèmes, comme les coupures inattendues, les temps de réponse trop longs ou encore la réduction de la bande passante, perturbent sérieusement le quotidien de nos concitoyens et freinent le développement de notre

économie numérique », a déclaré Minette Libom Li Likeng, ministre des Postes et Télécommunications, à l'issue d'une tournée d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations et engagements pris par les opérateurs en avril 2023 pour remédier à la dégradation des services et améliorer l'offre internet au Cameroun.

UN FREIN AU DÉVELOPPEMENT DES PME

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont particulièrement affectées par ce problème. Avec des ressources souvent limitées, « elles doivent allouer une part importante de leur budget aux frais de connectivité élevés, ce qui réduit leur capacité à investir dans des domaines essentiels comme la recherche, le développement ou l'amélioration de leurs services », a confié une source travaillant au ministère des PME. A l'observation, les coûts élevés de l'internet freinent ainsi l'émergence d'un écosystème entrepreneurial dynamique. « La digitalisation est aujourd'hui un facteur incontournable de compétitivité des entreprises. Pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises de s'arrimer à cette tendance, il est indispensable que l'accès à un réseau internet de qualité soit facilité », précise le rapport du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement, sur l'état de la compétitivité de l'économie camerounaise en 2023. Ce document rendu public le mois dernier soutient que les coûts de l'internet haut-débit plombent la compétitivité des entreprises au Cameroun.

UNE CAPACITÉ SOUS-EXPLOITÉE

Pourtant, le Cameroun a la capacité d'alléger le coût de connectivité aux entreprises ainsi

qu'aux particuliers. Le pays est connecté aux quatre câbles sous-marins à fibre optique (SAT3, WACS, SAIL et NCSCS) qui sont sous-utilisés, constate la Société financière internationale (SFI). « Seulement environ 15 % de la capacité du câble SAT3 et 30 % de la capacité du câble WACS ont été utilisés depuis leur lancement, il y a 17 ans », rapporte la filiale de la Banque mondiale dédiée au financement du secteur privé dans le rapport susmentionné. « Lors de notre récente visite de travail, il est apparu que les défis auxquels nous faisons face sont aussi dus à un manque d'investissement significatif de tous les autres opérateurs pour moderniser et renforcer le réseau de fibres optiques qu'ils utilisent », constate le Minpostel lors de sa tournée d'évaluation avec les opérateurs de téléphonie du 11 au 12 octobre dans les villes de Douala et Yaoundé. Le membre du gouvernement a instruit les opérateurs de véritablement investir dans l'amélioration des infrastructures. Si le gouvernement prône le développement des infrastructures de télécommunication en vue d'améliorer l'accès à des services de qualité à des prix abordables, la convocation de nouveaux opérateurs de téléphonie reste possible. « Pour ce qui est de la possibilité de faire entrer de nouveaux opérateurs de téléphonie mobile au Cameroun, cela est tout à fait envisageable. Grâce aux efforts du gouvernement, le marché camerounais est potentiellement attractif pour de nouveaux investisseurs », lance Minette Libom Li Likeng, alors qu'elle était l'invitée de l'émission dominicale du Poste national.

Avec News du Camer

Eco-tidien

Tous les Mardis dans vos kiosques



Hebdomadaire Economique et Financière

Bien informer pour mieux investir en Afrique

contacts: 696 82 03 94 / 677 23 95 67

INFRASTRUCTURES

Qu'est ce qui bloque la réalisation des projets financés par la BAD au Cameroun?

La Banque africaine de développement (BAD) envisage de doubler sur les cinq prochaines années son portefeuille au Cameroun évalué à près de 3 000 milliards de Fcfa depuis 1972. Cependant, le gouvernement est appelé à relever un grand nombre de défis qui permettraient aux populations de ressentir effectivement à travers des projets réalisés, l'importance des prêts contractés par l'Etat auprès de ce bailleur de fonds.



Infrastructure routière financée par la BAD

La coopération entre le Cameroun et la Banque africaine de développement (BAD) date de 1972. En 52 ans, Serges N'Guessan, le directeur de la BAD pour le Cameroun revendique un portefeuille de près de 4,9 milliards de dollars soit environ 2 960 milliards de Fcfa. Le portefeuille des 23 projets en cours de réalisation est évalué à 1 500 milliards de dollars (environ 906 200 milliards de Fcfa). Ces chiffres font de la BAD, le deuxième prêteur multilatéral du Cameroun (après la Banque mondiale)

au premier semestre 2024 selon la Caisse autonome d'amortissement (CAA), le gestionnaire de la dette publique au Cameroun.

Dans une interview accordée à la télévision nationale camerounaise le 17 octobre dernier en marge des 60 ans d'existence de la BAD, Serge Marie N'Guessan vante certes l'évolution du critère de performance du portefeuille passé du « rouge » en 2021, à un portefeuille « assaini » en 2024, mais il

revient sur des défis qui perdurent. Il s'agit en effet, de plusieurs pesanteurs continuent de plomber l'exécution des projets financés par la BAD au Cameroun. Ce qui pourrait paraître contraignant dans un contexte où l'institution bancaire envisage de « doubler » son apport financier au cours des cinq prochaines années pour le porter en environ 6 000 milliards de Fcfa.

DE NOMBREUX DÉFIS À RELEVER

Pour ce cadre de la BAD, les problèmes rencontrés sur le terrain se résument aux lenteurs dans l'exécution des travaux, la qualité des dépenses, etc avec un impact sur les populations ; force de l'économie. Des populations peinent alors à ressentir réellement l'utilité des prêts contractés auprès de ce bailleur de fonds. Or, apprend-t-on, le gouvernement et la BAD ont convenu d'accorder la priorité des ressources financières aux infrastructures. De fait, le ministère des Travaux publics (Mintp) revendique 54% du portefeuille des projets en cours de réalisation. Pourtant, le réseau national des routes bitumées peine à 9% y compris celles d'importants bassins agricoles très souvent enclavés, en pleine politique de l'import-substitution. « Les ressources ne sont pas le problème. Ce qu'il faut (et

nous allons accompagner le gouvernement camerounais) c'est de développer les projets aussi bien bancables, mais des projets qui profitent effectivement aux populations camerounaises. Il y a des défis à savoir : celui de la capacité à exécuter les projets, la qualité de la dépense au Cameroun. Mais nous sommes confiants qu'avec la volonté ferme des autorités à régler ce problème-là, les grands projets structurants vont se faire de manière beaucoup plus appréciable. On veut passer des projets qui durent 7 ; 8 ans à des projets qu'on réalise à 4 voire 5 ans. Ce sont des projets importants pour les populations camerounaises donc, il faut accélérer la cadence », espère l'émissaire de la BAD. Pour rappel, à l'occasion de la 50ème revue trimestrielle des agences d'exécution des projets financés par la BAD au Cameroun, tenue du 13 au 15 février 2023 à Douala, l'on déplorait au rang des pesanteurs : la faiblesse dans la maturation des projets, lenteurs dans la passation des marchés, lenteurs dans le déblocage des fonds de contrepartie, faible qualité des demandes de paiement, etc. Depuis près de deux ans, la quasi-totalité des plaintes formulées sont toujours d'actualité.

Avec EcoMatin

COOPÉRATION

Le Cameroun et CAFI signent une Lettre d'intention pour une agriculture durable

Le document a été signé le 8 octobre 2024 à Hambourg, en Allemagne par le Ministre camerounais de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (Minepat), Alamine Ousmane Mey, la Ministre britannique du Développement International, Anne Liese Dodds et le Secrétaire d'Etat du Ministère Fédéral de la coopération économique et du Développement (Bmz), Jochen Flasbarth. C'était en présence des ministres camerounais des Relations Extérieures, Lejeune Mbella Mbella, et de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, Pierre Hélé.



Le Cameroun ouvre une nouvelle page de coopération avec les acteurs mondiaux du Développement Durable

Le Cameroun ouvre une nouvelle page de coopération avec les acteurs mondiaux du Développement Durable. La Conférence sur la durabilité de Hambourg, tenue les 7 et 8 octobre 2024 en Allemagne, a servi de cadre à la signature de la Lettre d'intention pour la protection de la forêt entre la République du Cameroun et l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (Cafi). Cette signature intervient après celle du 7 octobre 2024 de la Déclaration conjointe portant sur la première Lettre d'intention conclue entre CAFI et le Cameroun, par le Ministre camerounais de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (Minepat), Alamine Ousmane Mey, et la Ministre allemande de la Coopération économique et du Développement (BMZ), Svenja Schulze, au nom de CAFI.

Par cet acte majeur, le Cameroun s'engage à la mobilisation de tous les efforts stratégiques, techniques et financiers en faveur de la préservation de la forêt dans le bassin du Congo. C'est une étape historique qui marque le lancement du partenariat entre la République du Cameroun et CAFI, en vue de mobiliser conjointement 2,5 milliards de dollars (US\$) d'ici 2035 pour assurer la transition du Cameroun vers une croissance économique verte. Le Fonds CAFI, fonds multipartenaires géré par le Bureau MPTF, a déjà engagé 60 m US\$ pour la phase de démarrage du partenariat jusqu'en 2027.

De manière concrète, il s'agira pour le Cameroun de mettre en œuvre pendant cette phase pilote, cinq projets majeurs visant à agir sur le renforcement des chaînes agricoles et le renforcement des capacités

des acteurs locaux de développement ; de préserver de la déforestation près de 18 millions d'hectares du domaine forestier permanent (soit 39% du territoire national); d'accompagner plus de 300.000 producteurs des filières et chaînes de valeur Cacao et Café; de procéder à l'élaboration opérationnelle de plans nationaux agro-industriels, mine-métallurgie-sidérurgie et forêt-bois et de mettre en œuvre plusieurs actions d'impact local touchant directement les communautés rurales et les questions de renforcement en matière d'aménagement du territoire.

Parmi les projets opérationnels à mettre en œuvre au cours de cette phase pilote, on peut citer en plus du projet de coordination Intersectorielle (PCI's), le Projet de Gestion Intégrée du Territoire du Grand Mbam ; le projet d'Appui au développement des filières Cacao et Café (Fodecc) ; le projet de renforcement des capacités en matière d'Aménagement du Territoire ; l'opérationnalisation de la Plateforme du Sud sur les instruments financiers et numériques pour les forêts Tropicales (Fidifor-Sud) ; et le Cadre d'Investissement dans le secteur privé (Guichet Régional).

En procédant à la signature de la lettre d'intention Cameroun-CAFI, le Minepat, mandaté en 2021 par le Président de la République pour assurer la coordination de ce partenariat, s'engage à assurer le pilotage effectif et le suivi des partenariats par des ministères sectoriels, qui ont le mandat

d'effectuer des arbitrages sur différentes utilisations de terres.

Notons que ce partenariat est en cohérence avec les engagements nationaux, régionaux et internationaux du Cameroun. D'abord au plan national, il s'inscrit en droite ligne des objectifs d'émergence fixés par la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Au niveau régional, il est en cohérence avec le Plan de Convergence de la Comifac pour la gestion durable des écosystèmes forestiers africains 2015-2025. Au niveau international enfin, cette Lettre d'intention permettra au pays d'être conforme aux exigences du Règlement Européen sur la déforestation importée (EUDR), ainsi qu'aux accords de Partenariat entre l'Union Européenne et la République du Cameroun sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'Union Européenne (Apv/Flegt).

Rappelons que la Conférence de Hambourg sur le développement durable est organisée chaque année par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (Bmz), la Fondation Michael Otto pour le développement durable et la ville de Hambourg.

Omer Kamga

BANQUE MONDIALE

Les lacunes de mise en œuvre nuisent au climat des affaires dans 50 économies

En matière d'environnement des affaires, les économies affichent de meilleures performances dans leurs efforts de réglementation qu'en ce qui concerne la fourniture des services publics nécessaires pour réaliser de véritables progrès. C'est ce que révèle le rapport Business Ready, une nouvelle publication du Groupe de la Banque mondiale.



Rapport Business Ready

La première édition de ce rapport, qui évalue le climat des affaires dans 50 économies, fournit un vaste ensemble de données — 1 200 indicateurs pour chaque économie — permettant d'identifier les domaines à améliorer et d'encourager des réformes. Le rapport s'enrichira au cours des trois prochaines années, pour atteindre une couverture complète de 180 économies environ en 2026, offrant ainsi un outil de référence et de comparaison mondial.

Dans la quasi-totalité des 50 économies évaluées cette année, la qualité du cadre réglementaire est supérieure à celle des services publics fournis pour favoriser le respect des dispositions par les entreprises. Ces failles dans la mise en œuvre empêchent les entreprises, les travailleurs et la société en général de tirer pleinement parti des avantages que procure un bon climat des affaires. Sur une échelle de 0 à 100, les économies obtiennent une note moyenne de 65,5 pour la qualité de leur cadre réglementaire, ce qui signifie qu'elles ont parcouru, dans cette catégorie, environ les deux tiers du chemin menant à un environnement des affaires pleinement opérant. En revanche, elles n'obtiennent qu'un score de 49,7 en ce qui concerne leurs services publics, soit seulement la moitié du niveau qu'elles devraient atteindre. Si cet écart peut s'observer à tous les niveaux de revenu et dans toutes les régions, c'est dans les économies à revenu élevé qu'il est le plus faible et en Afrique subsaharienne et dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord qu'il est le plus important.

« Alors que la démographie, l'endettement et les conflits pèsent sur la croissance économique, on ne pourra progresser qu'en mobilisant toute l'ingéniosité de l'entreprise privée, affirme Indermit Gill, économiste en chef et premier vice-président du Groupe de la Banque mondiale pour l'Économie du développement. Et, pour cela, il faut des conditions propices, c'est-à-dire un climat d'investissement favorisant les miracles économiques que les entrepreneurs accomplissent si on leur en donne l'occasion et dont nous avons cruellement besoin aujourd'hui. Business Ready fournit aux pouvoirs publics les informations dont ils ont besoin pour créer les conditions qui permettent aux entreprises de générer de la prospérité au profit de leurs actionnaires, des consommateurs et des travailleurs tout en prenant soin de la planète. »

Le rapport Business Ready, qui succède au projet Doing Business (a), rend compte d'une approche plus équilibrée et transparente de l'évaluation du climat des affaires et de l'investissement. Cette approche a bénéficié des recommandations d'experts du Groupe de la Banque mondiale et d'autres horizons : milieux gouvernementaux, secteur privé, organisations de la société civile et chercheurs universitaires, notamment.

Dans le monde entier, le secteur privé est un puissant moteur de croissance économique, mais il a besoin d'un environnement favorable pour se développer et réussir. Le rapport Business Ready ne se contente pas d'évaluer les contraintes réglementaires qui entravent une entreprise quand elle entre sur le marché (combien de temps faut-il pour créer une entreprise, par exemple), innove et

développe ses activités. Il mesure aussi la qualité des réglementations. Est-ce que la réglementation du travail comprend des exigences en matière de sécurité, par exemple ? Ou encore, la réglementation sur les start-up exige-t-elle de vérifier l'identité des entrepreneurs ? Outre les réglementations en place, Business Ready passe au crible les services publics nécessaires à leur mise en œuvre. Les pouvoirs publics facilitent-ils le paiement des impôts par les entreprises grâce à des systèmes en ligne et interconnectés ? Fournissent-ils des bases de données publiques qui favorisent la transparence et facilitent l'obtention de crédits pour les entreprises justifiant de bons antécédents ?

Le rapport Business Ready juge également les conditions réelles auxquelles les entreprises sont confrontées dans la pratique, et met en lumière des variations considérables entre les 50 économies étudiées. Il faut par exemple entre trois et 80 jours pour enregistrer une entreprise nationale et jusqu'à 106 jours pour une société étrangère. Les entreprises subissent en moyenne quatre coupures d'électricité par mois, mais ce chiffre peut grimper jusqu'à 22 dans certains pays. Et si le règlement judiciaire d'un différend commercial prend en moyenne un peu plus de deux ans, la fourchette va de 105 jours seulement à pas moins de cinq ans.

En fournissant des données comparables d'une telle ampleur et qualité, le rapport permet aux entreprises de prendre des décisions importantes quant à la localisation et aux modalités de leurs activités. Et aux pouvoirs publics de mieux calibrer les mesures nécessaires à un développement du secteur privé porteur de prospérité pour les entreprises, les travailleurs et la société.

« Les économies riches offrent en général un environnement plus propice à l'entreprise, mais ce n'est pas une condition indispensable pour créer un bon climat d'affaires, souligne Norman Loayza, directeur de la cellule Indicateurs de la Banque mondiale et responsable du projet Business Ready. Notre analyse montre que les économies à revenu faible ou intermédiaire peuvent aussi créer un environnement très favorable à l'entreprise. Le Rwanda, la Géorgie, la Colombie, le Viet Nam et le Népal, par exemple, obtiennent de bons résultats dans divers domaines, qu'il s'agisse de la qualité de la réglementation, de la solidité des services publics ou de l'efficacité globale du système. »

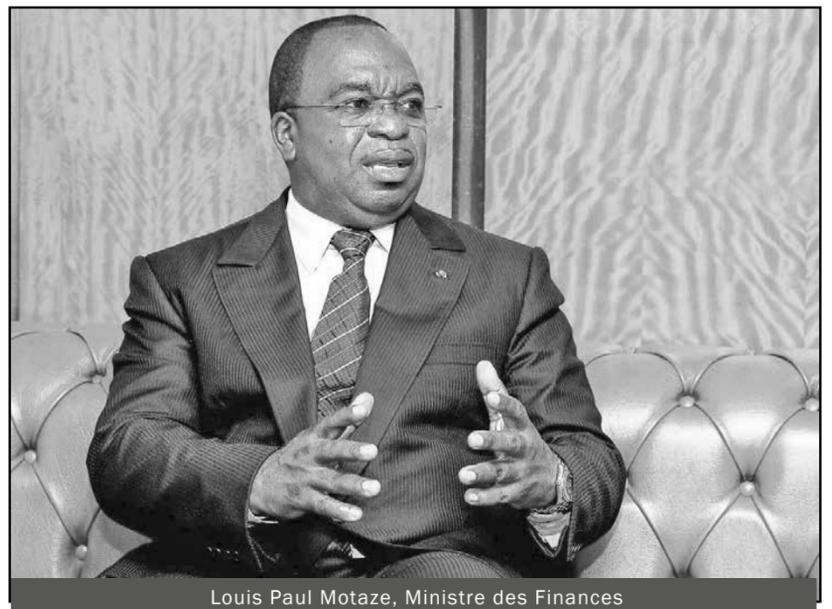
La transparence et l'intégrité des données sont au cœur du projet Business Ready. Toutes les informations recueillies par le projet — les données brutes, les notations ainsi que les modes de calcul — sont désormais accessibles au public sur le site web Business Ready. De plus, tous les résultats présentés dans le rapport peuvent être facilement reproduits à l'aide d'outils disponibles sur le même site.

Placide Onguéné

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Inquiétudes du gouvernement camerounais sur les projections budgétaires entre 2025-2027

En 2027, le Cameroun envisage de porter son taux de croissance à 4,7% contre 4,1% attendus cette année. Malgré ces perspectives optimistes, le ministère des Finances soulève les risques qui pourraient freiner l'atteinte des objectifs fixés.



Louis Paul Motaze, Ministre des Finances

Les perspectives macroéconomiques du Cameroun sur la période 2025-2027 sont bonnes selon le Document de programmation économique et budgétaire élaboré par le ministère des Finances. La croissance économique partirait de 4,1% prévus à fin 2024 à 4,7% en 2027. Le pays n'aura certes pas effleuré le seuil de 8% prévu à l'horizon 2030 mais il aura avancé de 0,6% en trois ans. De l'autre côté, le taux d'inflation passerait de 7% prévus cette année pour respecter la norme Cemap (3%) en 2027. En dépit de cet optimisme, le gouvernement exprime des inquiétudes en soulevant les risques qui pourraient peser sur le budget et fragiliser par la même occasion l'économie.

IMPORT-SUBSTITUTION

Pour le ministère des Finances, la dynamique de la croissance projetée à moyen terme est adossée sur la réalisation de plusieurs projets gouvernementaux au rang desquels, le Plan intégré d'import substitution agropastoral et halieutique (Piisah) 2024-2026 annoncé par le chef de l'Etat Paul Biya le 31 décembre 2023. Sa principale mission est d'implémenter la politique de l'import-substitution afin d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire les importations des biens (blé, maïs, poisson, riz, etc.). Classer ainsi ce programme triennal (dont le budget prévisionnel est de 1 371,5 milliards de Fcfa) parmi les menaces aux objectifs fixés, serait une invite à son exécution effective.

Dans la même veine, le document de programmation estime qu'un retard ou une « efficacité limitée » du Programme d'impulsion initiale (P2I) pourrait impacter les perspectives de croissance, par conséquent, les recettes fiscales pourtant projetées à 5 238,8 milliards de Fcfa en 2027 contre 3 998,7 milliards de Fcfa attendues 2024. Ce d'autant plus que, « l'adhésion sociale et l'impact des mesures fiscales pourraient être limités dans un contexte pré-électoral. Ce qui entraînerait des décalages dans les projections des recettes internes non pétrolières »,

prévoit le ministère des Finances.

En effet, le P2I entend booster la production industrielle à travers la fourniture des matières premières pour les industries. Il est axé sur 30 projets répertoriés dans le domaine des mines-métallurgie-sidérurgie, textile-confection-cuir, développement numérique, industrie de l'énergie, chimie-pharmacie, agro-alimentaire et hydrocarbures-raffinage-pétrochimie. « Les projets du P2I ont, pour la quasi-totalité, déjà connu les études nécessaires pour la mise en œuvre et seront implémentés par des investisseurs privés et par certaines structures opérationnelles de l'État », indique le ministère de l'Économie à moins de 3 ans de 2027.

SITUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

L'autre facteur qui risquerait de menacer la réalisation des prévisions budgétaires au cours des trois prochaines années, c'est la dégradation de la situation financière de certaines entreprises sur secteur public et parapublic, apprend-t-on. La Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR) a relevé en 2022, une liste de près de 20 entreprises affichant un « risque d'endettement très élevé ». Il s'agissait par exemple de Camtel, Sodocoton, Cicam, Sonara, Alucam, Camair-co, etc. Le document supra indiqué redoute également l'efficacité des mesures nouvelles instruites dans la loi de finances de chaque année avec pour cahier de charges de soutenir la mobilisation des recettes fiscalo-douanières. Du reste, la faible mobilisation des appuis budgétaires (à l'instar des 241,1 milliards de Fcfa attendus du FMI en 2025, Ndlr) auprès des partenaires financiers du Cameroun, la liquidité du marché financier intérieur, la non-maîtrise des loyers dans le cadre des projets réalisés en mode Partenariat.

Avec EcoMatin

FILIERE CACAO

De bonnes perspectives pour la campagne 2024/2025

Lors d'une rencontre tenue le 17 octobre 2024, le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, a réaffirmé la volonté du gouvernement d'accompagner tous les acteurs de la filière. Il appelle les producteurs, exportateurs et industriels à collaborer pour maintenir la dynamique des prix en forte progression.



Le Cacao, un produit d'excellence

L'importante concertation qui s'est déroulée dans un climat d'échange constructif, ce 17 octobre 2024 à Yaoundé, avait principalement pour but d'évaluer la campagne cacaoyère 2024-2025, lancée le 8 août dernier à Mvengué, dans la région du Sud.

En effet, le ministre du Commerce du Cameroun, Luc Magloire Mbarga Atangana, avait face à lui, le président de l'Association nationale des producteurs

de cacao et café, ainsi que les présidents des coopératives de producteurs de cacao. Malgré quelques difficultés institutionnelles, le ministre a exprimé sa satisfaction quant à la dynamique actuelle qui semble prendre son envol. Il a souligné que les prix du cacao ont atteint des niveaux historiques jamais enregistrés. Lors la campagne écoulée, a-t-il rappelé, « nous étions à des niveaux des prix bord-champ de l'ordre de 1600 francs, avec des pointes à 1800. Aujourd'hui, rendu en octobre 2024, ces

prix ont pratiquement été multipliés par deux ».

En effet, le prix moyen du kilogramme de cacao bord-champ à la date de référence du 17 octobre 2024 atteint la barre de 3500 à 3650 FCFA. Ce qui confirme ainsi les prévisions optimistes émises lors du lancement de la campagne. Luc Magloire Mbarga Atangana, a également insisté sur l'importance de la structuration et de l'organisation des producteurs.

L'objectif ici est de faire du cacao camerounais, un produit d'excellence et de structurer la commercialisation dans un cadre discipliné. Cette rigueur est essentielle pour maintenir la dynamique actuelle et permettre aux producteurs de bénéficier pleinement des prix élevés. Il les a alors encouragés à apprécier les résultats obtenus jusqu'à présent, tout en restant vigilants.

« Je leur dis de ne pas boudier leur plaisir de savoir apprécier ce qu'ils ont », a-t-il déclaré, tout en rappelant que le prix perçu par le producteur camerounais est au moins le double de celui payé dans d'autres régions du monde. Cette situation est une source de fierté pour les producteurs, qui se sentent valorisés dans leur travail.

Cependant, le ministre a également mis en garde contre les excès. Il a évoqué le

comportement d'Annibal, qui s'est livré aux délices sans penser aux conséquences. « À des moments de prospérité peuvent succéder des moments difficiles », a-t-il averti, tout en rassurant les producteurs que le gouvernement travaille activement pour assurer la pérennité de cette dynamique.

In fine, cette rencontre a été l'occasion de poser les bases d'une collaboration renforcée entre tous les acteurs de la filière cacao. Le ministre a appelé à une synergie entre producteurs, exportateurs et industriels pour garantir la continuité de cette dynamique positive.

La réunion s'est achevée par une autre note d'espoir, avec la décision prise par le Conseil européen, à la suite de la Commission européenne, le 2 octobre 2024, de différer d'un an l'application du Règlement européen sur la déforestation. Pour le ministre camerounais du Commerce, cette décision du Conseil européen va avoir pour impact un nouveau rebond des prix sur le marché, dans les mois à venir. Et l'on annonce dans les prochains jours, l'arrivée au Cameroun de certains chocolatiers de renom, avec en prime, la visite des coopératives pour jauger le niveau de qualité des produits.

Omer Kamga

VENTE DES FEVES

Les producteurs payés 2 fois plus cher au Cameroun qu'en Côte d'Ivoire et au Ghana

Depuis le lancement de la campagne cacaoyère 2024-2025, le 8 août au Cameroun, les prix d'achat aux producteurs varient entre 3500 et 3650 FCFA dans les différents bassins de production. Ces chiffres ont été communiqués lors de la réunion d'évaluation à mi-parcours, tenue le 17 octobre 2024 par le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana. « Par rapport à la même période l'année dernière, les prix ont doublé », s'est réjoui le ministre.



Doper les capacités de négociation des producteurs face aux acheteurs de fèves

À la même période au cours de la campagne précédente, le prix du kilogramme de cacao dans les bassins de production du Cameroun ne dépassait pas 1800 Fcfa, selon les données compilées par le Système d'information des filières (SIF), un dispositif d'alerte sur les prix gérés par l'Office national du cacao et du café (ONCC). En ce début de campagne cacaoyère 2024-2025, les prix aux producteurs au Cameroun sont nettement plus élevés, représentant presque le double de ceux actuellement pratiqués en Côte d'Ivoire et au Ghana,

respectivement premier et deuxième producteur mondial de fèves de cacao. En Côte d'Ivoire, le prix fixé par les autorités a été augmenté de 20 % par rapport à la précédente campagne, atteignant ainsi 1800 Fcfa par kilogramme. Au Ghana, à la suite d'une revalorisation de 45%, le prix du kilogramme de fèves a été arrêté à 1823 Fcfa. Ce qui, dans les deux pays, correspond à la moitié du prix engrangé par les producteurs camerounais, au cours de leurs transactions avec les acheteurs de fèves. Cet avantage, le Cameroun le doit à la libéralisation de

la commercialisation du cacao et du café depuis la fin des années 90, alors qu'en Côte d'Ivoire et au Ghana, les prix restent fixés par l'Etat.

En plus de bénéficier d'une liberté totale dans la fixation du prix de son produit, le producteur camerounais tire également avantage des opérations de ventes groupées, au cours desquelles c'est la stratégie des enchères qui prévaut entre acheteurs. Couplées aux informations sur les prix FOB (prix à l'embarquement au port) et CAF (prix intégrant le coût du transport et de l'assurance) communiqués en temps réels aux coopératives par le SIF, les ventes groupées, selon l'ONCC, permettent de doper les capacités de négociation des producteurs face aux acheteurs de fèves. Ce qui permet généralement à ces derniers de tirer de bien meilleures rémunérations qu'en Côte d'Ivoire, par exemple. Dans ce pays, la chaîne de commercialisation du cacao est telle qu'il existe une flopée d'intermédiaires entre producteurs et acheteurs de fèves, réduisant ainsi les marges des différents acteurs en bout de chaîne.

VENTE DIRECT AUX INDUSTRIELS

Lors de cette réunion, le ministre a également annoncé avoir déjà entamé

des discussions avec des chocolatiers, dont certains devraient se rendre au Cameroun prochainement. Ces chocolatiers, parmi lesquels figurent de grandes marques de l'industrie, souhaitent évaluer la qualité du cacao camerounais avant de se rapprocher des coopératives locales.

Le choix du Cameroun d'adopter la commercialisation en circuit court est motivé par la conviction que ce modèle permettra aux producteurs d'améliorer leurs revenus. Bien que ce mode de vente ne soit pas nouveau dans le pays, certaines coopératives en bénéficient déjà.

C'est notamment le cas de la coopérative de Nkog-Ekogo, dans la région du Centre, qui collabore depuis plusieurs années avec Domori, un chocolatier italien réputé. Le ministre a reçu Giuseppina Piccigallo, la présidente de Domori, au début de cette semaine. Leur échange a révélé que Domori apprécie la qualité du cacao camerounais et souhaite augmenter ses approvisionnements en fèves locales. Pour Luc Magloire Mbarga Atangana, cela démontre que des grands chocolatiers peuvent collaborer directement avec les coopératives camerounaises.

O.K

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

« Protégeons nos données pour que les autres ne profitent pas des dividendes dévolus à notre pays »

Mme Minette Libom Li Likeng, Ministre des Postes et Télécommunications

Lors des assises sectorielles des statistiques des postes, télécommunications et TIC, qui ont eu lieu du 08 au 09 octobre 2024, le gouvernement camerounais, par l'entremise de la ministre des Postes et Télécommunications, Minette Libom Li Likeng, a affirmé sa volonté de doter le pays d'une base de données fiables et sécurisées pour soutenir sa transformation numérique.



Mme Minette Libom Li Likeng, Ministre des Postes et Télécommunications

« Les méthodes statistiques anciennes ne permettent pas toujours de collecter avec efficacité les données du secteur. Ces assises, ont permis, puisqu'elles étaient organisées avec le concours de l'Institut national de la statistique, et des acteurs du secteur des postes et télécommunications, de faire un état des lieux, d'identifier des limites et de proposer des méthodes pour améliorer la collecte des statistiques de ce secteur. Comme vous le savez, aujourd'hui avec le numérique, les données sont très importantes » a indiquée Mme la ministre des postes et télécommunications.

Face à l'essor fulgurant du numérique, il devient de plus en plus crucial pour les gouvernements de maîtriser et contrôler les données générées au sein de leur économie. Au Cameroun, ce constat prend une dimension stratégique. C'est dans cette optique que le ministère des Postes et Télécommunications a lancé, le 8 octobre à Yaoundé, les assises sectorielles des statistiques des postes, télécommunications

et TIC.

Cet événement, qui a réuni jusqu'au 09 octobre, experts, responsables d'entreprises et décideurs publics, avait pour but de définir des bases solides pour la gestion des statistiques relatives à l'économie numérique au Cameroun. L'enjeu est clair : doter le pays d'un système statistique performant pour accompagner la transformation numérique.

UN BESOIN URGENT DE DONNÉES FIAIBLES

Le Cameroun, à l'instar de nombreux pays africains, fait face à un défi de taille : la fiabilité et la disponibilité des données. « Moins de 30 % des données produites en Afrique sont réellement conservées sur le continent », a rappelé Joseph Tedou, Directeur général de l'Institut national de la statistique. Le reste de ces informations sensibles est souvent entre les mains de multinationales, notamment des opérateurs téléphoniques ou des banques.

Cette situation pose un problème majeur de souveraineté numérique. Pourtant, la donnée est devenue la pierre angulaire de l'économie numérique, un secteur en pleine expansion au Cameroun. Elle constitue un levier essentiel pour la prise de décision, la formulation des politiques publiques et le suivi de l'évolution socio-économique. Il est donc impératif, pour le pays, de maîtriser ce flux d'informations pour guider ses stratégies de développement et sa transformation digitale.

Au cours de ces assises, plusieurs acteurs ont insisté sur l'importance des statistiques comme levier de développement. Le Pr Bell Bitjoka, expert en TIC, a souligné que « la ressource indispensable de l'économie numérique, c'est la donnée ». Une affirmation partagée par Minette Libom Li Likeng, ministre des Postes et Télécommunications, qui a ajouté que « des données fiables sont essentielles pour stimuler l'innovation et mettre en place des politiques publiques adaptées aux défis actuels ». L'objectif de cet atelier est donc de créer une base de données nationale, sécurisée et contrôlée par les autorités camerounaises.

Ces assises visent également à sensibiliser les différents acteurs à l'importance des statistiques dans le processus de transformation numérique. En effet, les entreprises privées, notamment les opérateurs télécoms, jouent un rôle clé dans la collecte et le traitement des données. Leur participation active à ces travaux est primordiale pour la mise en place d'un système statistique cohérent et intégré à l'échelle nationale.

DÉFIS ET PERSPECTIVES

Cependant, la mise en place d'un tel

système n'est pas sans obstacles. Parmi les défis soulevés durant ces assises figurent la transparence dans la gestion des données, la protection de la vie privée des utilisateurs, ainsi que la sécurité des infrastructures. Le Cameroun doit donc se doter de moyens techniques et humains pour relever ces défis.

Joseph Tedou a proposé plusieurs pistes d'action pour y parvenir. Il a notamment recommandé de renforcer les capacités des professionnels de l'économie numérique, d'améliorer les infrastructures statistiques et de promouvoir une véritable culture statistique au sein des institutions publiques et privées.

Ces mesures, si elles sont mises en œuvre, pourraient permettre au Cameroun de disposer d'une base de données fiables et de garantir une gestion souveraine de ses informations numériques. Une autre piste suggérée lors de ces assises est la création d'un compte satellite pour l'économie numérique. Cet outil permettrait de suivre de manière précise et régulière l'évolution du secteur numérique au Cameroun, tout en facilitant l'élaboration de politiques adaptées.

« Nous voulons donc appeler tous les acteurs qui produisent des données numériques, de les harmoniser et de les envoyer auprès d'une source unique qui pourra analyser et disposer de statistiques fiables pour notre pays. C'est un enjeu de taille. Si nous ne protégeons pas nos données, si nous ne les analysons pas, ce sont les autres qui vont profiter des dividendes dévolus à notre pays, et prendre des décisions qui nous seront préjudiciables » a conclu Mme Minette Libom Li Likeng.

Avec News du Camer

SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

Les axes stratégiques du plan de financement au Cameroun

Les travaux de l'atelier de haut niveau de présentation des besoins en financement du secteur de l'électricité tenu le 17 octobre à Yaoundé et présidés par le ministre de l'Eau et de l'Energie, Gaston Eloundou Essomba, avaient pour objectif, comme l'affirme Marthe Essoumba, directeur de l'électricité, de « présenter le cap de financement dont nous aurons besoin pour être à même de finaliser le plan d'action prioritaire qui lui-même découle du plan de redressement du secteur d'électricité dans son ensemble ».

Le plan de redressement du secteur d'électricité dans son ensemble ». Le Plan de Redressement du Secteur de l'Électricité avait été validé en 2023, suite aux difficultés structurelles et conjoncturelles, qui ont plongé le secteur de l'électricité dans une instabilité et un déséquilibre financier systémiques, comme l'a expliqué le ministre Gaston Eloundou Essomba. Ce plan se décline en sept axes stratégiques : l'évolution du mix énergétique vers un mix moins onéreux ; le renforcement et l'extension des réseaux de transport de l'électricité ; l'équilibre financier du secteur de l'électricité ; l'amélioration de la performance des opérateurs du secteur de l'électricité ; l'augmentation du taux d'accès à l'électricité ; la migration énergétique à travers une plus grande consommation d'électricité en milieu industriel ; le capital humain et le développement des compétences

locales.

Problèmes financiers du secteur A ce jour, ce plan de redressement continue de faire face à des problèmes financiers, car souligne-t-on ici, la situation financière du secteur dépend de la santé financière d'Eneo (lien), collecteur du secteur. Or le directeur de l'électricité, dans son exposé, a estimé la dette globale d'Eneo à 800 milliards de FCFA, des créances de 98, 13 milliards de FCFA et des dettes envers les fournisseurs à hauteur de 448 milliards de FCFA. D'où « le besoin de restructuration de cette structure », a-t-elle relevé.

Tout en soulignant que le gap de financement recherché du Plan d'Action Prioritaire est de 231,7 milliards de FCFA, Marthe Essoumba a tenu à saluer l'appui de certains partenaires financiers comme la Banque mondiale à hauteur de 180 milliards

et la Banque africaine de développement à hauteur de 48 milliards. Des appuis qui ont permis le démarrage d'un certain nombre d'activités. Activités à réaliser

Parmi les activités phares à réaliser, Marthe Essoumba cite : -La captation des nouvelles demandes industrielles de plus de 100 MW ; l'augmentation de puissance de transformation de près de 450 MVA et de transit de près de 200 MW ; l'élargissement de la base clientèle (reconversion des clients POSPAID en PREPAID, normalisation des clients, nouveaux branchements via l'installation de 1 500 000 compteurs) ; reprise de certains industriels (zone MAGZI de Bertoua, MIRA, POCIME, ALLBITUME, GRACEDOM INVEST etc.)



Gaston Eloundou Essomba, Ministre de l'Eau et de l'Energie

Avec l'implémentation effective des différentes activités prévues, couplées à la restructuration profonde d'Eneo, le directeur de l'électricité pense que le secteur de l'électricité pourrait retrouver un équilibre financier d'ici 2027/2028.

Rémy Ngassana

TRANSPORTS MARITIMES ET ACTIVITÉS CONNEXES

Les acteurs satisfaits de la nouvelle convention collective nationale

Le 17 octobre 2024 à Yaoundé, le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS) Grégoire Owona, a présidé la cérémonie de signature de la nouvelle convention collective nationale du secteur des transports maritimes, transit et activités connexes en présence des organisations patronales et des organisations syndicales.



Le ministre Grégoire Owona entouré des acteurs du secteur maritime et activités connexes

Après plusieurs mois de négociations avec le Gouvernement et les organisations patronales et syndicales sur l'amélioration des conditions de vies des employeurs et employés, les deux parties ont pu convenir à un consensus. Il s'agit de la négociation collective ainsi que le suivi de l'élaboration et de l'application des conventions collectives et accords d'établissements occupent une place de choix dans les missions de promotion du travail décent et de sécurité sociale pour le plus grand nombre. En effet, les dispositions du Code du Travail consacrent le principe de la libre négociation des salaires, à travers la négociation collective dans l'optique de réguler les relations professionnelles entre les travailleurs et les employeurs d'une même branche d'activités ou ayant des activités connexes.

Au cours de son propos liminaire, le Ministre Grégoire Owona s'est réjoui de cette initiative et a vivement félicité les parties prenantes pour cette négociation collective dans l'optique de réguler les relations professionnelles entre les travailleurs et les employeurs d'une même branche d'activités ou ayant des activités connexes. « Je me réjouis et vous adresser par la même occasion, mes vives félicitations, pour avoir enfin accepté, de convenir de la révision de votre Convention Collective qui permet toujours d'opérer un pas de plus, voire de donner un coup d'accélérateur en matière d'amélioration des conditions de travail des employés de votre secteur d'activité. Il faut le dire, c'est le bien-être des masses laborieuses qui constitue l'indicateur de progression de nos efforts communs dans la promotion de la justice sociale et de la cohésion nationale dans notre pays, voulues par le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA » a-t-il souligné. Il

a également rappelé que cette prescription croise l'actualité socio-économique relative à la revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti intervenue à la faveur du Décret N°2023/00338/PM du 21 mars 2023 et au réajustement des prix du carburant à la pompe rendu public le 02 février 2024.

DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES POUR BOOSTER L'ÉCONOMIE DU PAYS

Selon le MINTSS, la présente Convention Collective, est en effet l'aboutissement d'un processus mené avec méthode et rigueur, dans le cadre de la Commission Mixte Paritaire mise sur pied par le Gouvernement, outil par excellence de régulation des rapports professionnels. Les avancées qu'elle consacre émanent des efforts consentis par les Chefs d'entreprises pour le bien-être des travailleurs. « les entreprises du secteur des Transports Maritimes, Transitaires et Auxiliaires de Transports, par la révision de leur Convention Collective améliorent le statut juridique de leurs employés à travers précisément la revalorisation de la grille salariale de 2018 arrimée au SMIG d'un taux de 1% pour les catégories 4 à 6, 0,5% pour les catégories 7 à 9 et 0,25% pour les catégories 10 à 12 et l'actualisation de la classification professionnelle des emplois avec la suppression des catégories 1,2 et 3 automatiquement reclassées à la 4e catégorie. Des augmentations substantielles ont été accordées sur les accessoires de salaires notamment l'indemnité de transport qui passe de 9.000 à 20.000 FCFA par mois ».

Compte tenu des enjeux que revêt le capital humain pour l'accroissement du rendement de chaque entreprise, Grégoire Owona a exhorté les parties prenantes à être des acteurs constructifs qui

s'approprient les vertus de ce nouveau cadre juridique au profit de votre secteur d'activités. Il s'agit pour chaque partie de tenir ses engagements de sorte que le socle juridique ainsi consolidé permette effectivement aux personnels de travailler sereinement, d'être plus productifs pour des entreprises davantage performantes. Il n'a pas manqué de réitérer l'engagement du Gouvernement dans l'encadrement nécessaire pour toutes les actions allant dans le sens du progrès social et de la prospérité économique.

RÉACTIONS

Le représentant des employeurs, Mbeumo André détermine les points importants au terme de ce long processus: « le plus important c'est d'abord la rencontre qui a eu lieu et qui a été entreprise depuis plusieurs mois. On est arrivé au bout des consensus. On a pu obtenir pour nous mêmes les employeurs, un certain nombre de points, et pour les employés des concessions relativement importantes, parce qu'un certain nombre de catégories qui semblaient inopportunes ont été supprimées. Du côté employeurs, la productivité a été promise pour améliorer ce qui sera bénéfique pour l'entreprise. Et quand on dit pour l'entreprise, c'est pour la production générale et le développement de l'entreprise, et à terme, une répercussion pour l'ensemble du revenu de l'entreprise, et comme telle, sur l'amélioration des conditions de vies des employés »

Pour Ntonè DIBOTI Maximilien, porte-parole des travailleurs, c'est un satisfecit total. « Je ne peux qu'être heureux. Ça n'a pas été facile. Au début le patronat ne voulait pas entamer cette négociation. Nous avons utilisé tous les moyens syndicaux jusqu'à aller à la menace de l'arrêt total du travail dans notre secteur qu'on appelle vulgairement la grève. Alors, on a saisi le Gouvernement à travers le ministre de tutelle. Et toutes ces pressions les ont amené à faire des négociations. Parlant de négociations, on note l'amélioration des conditions des travailleurs, l'augmentation des salaires par catégorie. Et aujourd'hui, l'embauche commence à la 4ème catégorie, et nous avons fait en sorte que cette catégorie connaisse une amélioration en montant jusqu'à la 12ème catégorie. Vous avez entendu aussi que certaines primes sont passées de 9000 à 20 000 FCFA, ce qui n'est pas négligeable et beaucoup d'autres choses à l'intérieur de la nouvelle catégorie ».

Christian Trésor Adong

PREVISION

La masse salariale annoncée en hausse de près de 200 milliards de Fcfa en 2025

Malgré ces prévisions haussières des dépenses du personnel, le ratio de soutenabilité (35%) admis en zone Cemac, devrait être respecté au regard des projections de 4 410,7 milliards de Fcfa faites sur les recettes fiscales.



Vers une masse salariale de 1 663 ,4 milliards de Fcfa en 2025

Au Cameroun, le Document de programmation économique et budgétaire à moyen terme 2025-2027 table sur une masse salariale de 1 663 ,4 milliards de Fcfa en 2025. Comparé à 1 487,8 milliards de Fcfa prévus pour 2024, les charges du personnel progresseraient de 175,6 milliards de Fcfa en valeur absolue et de 11,6% en valeur relative. Si l'on s'en tient aux recettes fiscales projetées à 4 410,7 milliards de Fcfa, le ratio de soutenabilité de la masse salariale (rapport entre les salaires et les recettes fiscales) admis à 35% en zone Cemac serait respecté. Il s'établirait alors à 34,6%.

Pour 2024, l'on devrait réaliser un ratio de 37,2% sur la base d'une masse salariale projetée et des recettes fiscales prévues à 3 998, 7 milliards de Fcfa. La masse salariale au Cameroun devrait augmenter pour tenir pour rembourser une partie de la dette salariale qui s'élève à 303,3 milliards de Fcfa selon le plan d'apurement du stock d'arriérés domestiques audités au titre de la période 2000-2019.

A en croire le ministre des Finances Louis Paul Motaze, une enveloppe de 110 milliards de Fcfa est prévue pour boucler la dette salariale (dettes dues aux enseignants, etc.) après une provision de 193,4 milliards de Fcfa en 2022. Les 63 milliards prévus seraient sans doute réservés à la gestion des nouvelles recrues à la Fonction publique. L'effectif 411 749 fonctionnaires à fin décembre 2024 devrait légèrement progresser. Toutefois, lors du lancement des conférences de prévalidation du plan de recrutement, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative a précisé que l'Etat ne pourra pas recruter plus de 6 000 agents publics « y compris la vague de 3 000 instituteurs de l'enseignement primaire » en 2025 sur une demande déjà estimé 31 000 personnels. Ce qui ne représente actuellement que les 20% de la demande des 20 premières administrations sur les 27.

Les raisons évoquées par le Minfopra sont notamment, la rationalisation des postes de travail et les contraintes budgétaires de l'Etat. Entretemps, le gouvernement prévoit déjà une masse salariale de 1 815,6 milliards de Fcfa en 2027 après 1 7268 milliards de Fcfa en 2026.

Paul Nkala

STRATEGIE

« Utiliser les DTS comme instrument d'investissement dans des titres émis par des banques de développement régionales est une véritable révolution » Serge Ekué

L'intervention de Serge Ekué, président de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), vendredi 18 octobre à Bruxelles, est faite en marge du Rebranding Africa Forum 2024, où il a défendu une vision ambitieuse : transformer les Droits de Tirage Spéciaux (DTS) du Fonds Monétaire International (FMI) en un levier pour financer des projets de développement en Afrique, à travers l'émission d'obligations par des banques régionales comme la BOAD.



Serge Ekué, président de la Banque Ouest-Africaine de Développement

« Ce que nous proposons va encore plus loin : la banque de développement émet un instrument de capital hybride et invite les grands investisseurs comme la France et l'Allemagne à souscrire en utilisant les DTS comme devise d'investissement. C'est une idée révolutionnaire. Utiliser les DTS comme instrument d'investissement dans des titres émis par des banques de développement régionales est une véritable révolution », a proposé Serge Ekué,

Face aux défis financiers et climatiques croissants, ainsi qu'à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), cette approche se veut une réponse innovante pour mobiliser des capitaux nécessaires au renforcement des banques de développement. D'autant que, selon la BAD, le déficit de financement sur le continent est estimé à environ 402 milliards \$ par an jusqu'en 2030, et l'écart entre l'offre et la demande de financement pour le commerce en

Afrique est évalué à 120 milliards de dollars annuellement.

« La Zlecaf aura un rôle transformateur pour l'Afrique, mais pour réussir, elle devra s'appuyer sur des banques de développement capables de mobiliser des financements à grande échelle », a d'ailleurs appuyé l'un des panélistes de la CEMAC lors de cette première journée de la dixième édition du Rebranding Africa Forum.

UNE NOUVELLE FORME D'UTILISATION DES DTS

La proposition de Serge Ekué est une nouvelle forme de réorientation des DTS, après les initiatives récentes de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), qui sont en train d'obtenir gain de cause. En mai dernier, le Fonds Monétaire International a approuvé le mécanisme de réaffectation des DTS via des instruments de capital hybride, censé permettre d'optimiser l'utilisation de

ces actifs de réserve au profit des banques multilatérales de développement (BMD).

Concrètement, ce mécanisme permet aux pays riches, détenteurs de DTS inutilisés, de prêter ces fonds aux banques de développement. Ces dernières peuvent ensuite lever jusqu'à quatre fois la valeur des DTS prêtés sous forme de prêts pour financer des projets critiques, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la lutte contre les changements climatiques.

Cependant, contrairement à la BOAD, la BAD et la BID détiennent directement des DTS, ce qui leur confère une plus grande flexibilité dans l'utilisation de ce mécanisme.

Pour la BOAD, qui ne peut pas détenir directement de DTS en tant qu'institution non membre du FMI, la situation est différente. « Nous avons dû réfléchir à une solution alternative. La BCEAO, notre actionnaire de référence, possède des DTS », a précisé Serge Ekué. C'est dans ce contexte que le président de la banque basée à Lomé propose un instrument de dette permettant aux investisseurs d'utiliser les DTS comme devise d'investissement dans des obligations émises par la banque.

L'idée est de convaincre des pays riches ou des institutions internationales de souscrire à ces instruments, tout en garantissant la traçabilité et l'utilisation rigoureuse des fonds. « Je suis très favorable à ce qu'on appelle le « rechanneling » des DTS, c'est-à-dire la réallocation des Droits de Tirage Spéciaux via les banques de développement. Nous avons la capacité de suivre l'utilisation des DTS et de garantir que chaque dollar, euro ou DTS est utilisé de manière optimale pour financer le développement durable », a souligné Ekué.

Des résistances politiques persistantes Malgré les avantages potentiels, cette proposition rencontre encore des résistances, en particulier de la part des pays donateurs. « Les grandes économies craignent que l'utilisation des DTS ne réduise la pression sur les États africains pour mener des réformes

structurelles. Cette idée fait face à des réticences, notamment en Allemagne et aux États-Unis, où des contraintes législatives et constitutionnelles complexifient l'utilisation de ces fonds », a noté le président de la BOAD.

Cependant, Ekué reste optimiste quant aux perspectives de ce modèle. « J'ai discuté de cette idée avec le président Macron, et il m'a encouragé à poursuivre dans cette voie, malgré les vents contraires », a-t-il confié. Le soutien de pays comme la France, qui a déjà exprimé son appui à la réorientation des DTS, pourrait être décisif pour faire avancer cette initiative sur la scène internationale. Même si la réglementation de la BCE ne lui permet pas d'y participer directement, la France, aux côtés d'autres grandes économies, soutient déjà l'initiative de la BAD et de la BID en contribuant au fonds de stabilisation adossé au mécanisme de réallocation via capital.

L'AVENIR DE L'AFRIQUE SELON SERGE EKUÉ

Pour Serge Ekué, la mobilisation des DTS représente une opportunité unique pour l'Afrique de construire un modèle de financement adapté à ses besoins. Le spécialiste des marchés de capitaux a plaidé pour une réforme structurelle du système financier mondial, en vue de permettre aux pays africains d'accéder à des financements à grande échelle. Mais, persiste-t-il, « l'avenir de l'Afrique dépendra de notre capacité à utiliser des instruments financiers mondiaux de manière innovante. Nous ne pouvons plus nous permettre de suivre des modèles imposés par d'autres », a-t-il déclaré, en référence à l'avenir des DTS et au rôle des banques de développement. « La France, par exemple, n'a pas besoin des DTS pour lever des fonds, tout comme l'Arabie saoudite ou le Japon. En revanche, les pays africains, eux, en ont besoin. »

Placide Onguéné

FISCALITE

Le Cameroun va accentuer la pression sur les entreprises jusqu'en 2027 au moins

Selon le Document de programmation économique et budgétaire à moyen terme 2025-2027, la pression fiscale, qui correspond à la part des impôts dans le produit intérieur brut (PIB), va s'accroître au Cameroun au cours de la période.

Dans le détail, alors qu'elle ressort à 13,6% du PIB en 2024, le taux de pression fiscale au Cameroun est attendu à 14% en 2025, puis à 14,2% et 14,4%, respectivement en 2026 et 2027. L'analyse des données compilées dans ce document élaboré par le ministère des Finances révèle que le taux de pression fiscale annoncé pour 2027 est le plus élevé sur une période de six ans.

Mais, en dépit de la progression de cet indicateur au Cameroun, la Direction générale des impôts (DGI) du ministère des Finances fait remarquer que la pression fiscale dans le pays reste inférieure à la moyenne africaine, évaluée à 17,2% il y a quelques années. « Il est généralement admis que la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale doit atteindre au moins 25% pour être significative et engendrer un véritable développement », soutient-on à la DGI.

Pour l'heure, on ignore si cette augmentation projetée de la pression fiscale au Cameroun passera par une hausse des impôts existants, la création de nouveaux prélèvements, l'élargissement de l'assiette fiscale ou une

combinaison de ces trois options. Quoi qu'il en soit, cette dynamique suscitera des critiques, notamment des milieux d'affaires, qui accusent déjà l'État d'asphyxier les entreprises.

UNE FISCALITÉ JUGÉE «CONFISCATOIRE»

À titre d'exemple, dans une enquête sur le climat des affaires dans le secteur industriel, récemment publiée par le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat), 81 % des chefs d'entreprises au Cameroun jugent le taux de pression fiscale élevé, 18 % le trouvent moyen, et seulement 1 % le considèrent faible. Pour Célestin Tawamba, président du Groupement des entreprises du Cameroun (Gecam), la fiscalité des entreprises dans le pays est tout simplement «confiscatoire».

Au demeurant, selon certains experts, le problème de la fiscalité au Cameroun ne réside pas tant dans la pression fiscale que dans l'équité fiscale. Les défenseurs de cette thèse soutiennent que la charge fiscale repose

principalement sur un petit nombre de contribuables, en particulier les grandes entreprises, tandis qu'un grand nombre de potentiels contribuables échappent encore au fisc. Dans un rapport de 2021 sur la gouvernance et la corruption au Cameroun, le Fonds Monétaire International (FMI) souligne à cet égard que « les grandes entreprises formelles au Cameroun sont non seulement grevées par un taux d'imposition global élevé, mais aussi soumises à des restrictions exceptionnellement sévères en matière de déductions fiscales ».

L'institution de Bretton Woods fait également savoir que « des charges fiscales effectives élevées sur les bénéfices des entreprises formelles favorisent l'informalité et la déclaration erronée des bénéfices et du

chiffre d'affaires ». De ce fait, le FMI propose plutôt aux autorités camerounaises de réduire les taux légaux de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt minimum et des systèmes d'imposition forfaitaire (libératoire) et simplifiée prévus dans le Code général des impôts.

Omer Kamga



La direction Générale des Impôts à Yaoundé

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Le Cameroun et la BAD célèbrent 60 ans d'engagement et d'efficacité

Les activités marquant cette célébration au Cameroun ont eu lieu jeudi 17 octobre 2024, au cours d'une cérémonie très courue co-présidée par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Alamine Ousmane Mey, Gouverneur du Cameroun auprès de la BAD, et le Directeur Général du Groupe de la BAD pour la Région Afrique centrale, Dr. Serge N'guessan.

Plusieurs temps forts ont meublé la commémoration du 60ème anniversaire d'existence du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) au Cameroun. Outre les prises de parole des officiels, les participants ont eu droit à des panels d'échange de haut niveau, la présentation des documentaires, et la coupure du gâteau anniversaire... Ce grand moment de célébration de la vitalité et du dynamisme de la coopération Cameroun-BAD, a donné à voir les grandes réalisations au Cameroun de la première institution de financement du développement en Afrique, ainsi que les défis à relever pour renforcer son impact lors des prochaines années.

Dans son mot de circonstance, le Directeur Général du Groupe de la BAD pour la Région Afrique centrale a rappelé et salué « le rôle déterminant joué par le Gouvernement camerounais lors de la création de la Banque en 1964 », en vue d'accélérer le développement de l'Afrique. Serge N'Guessan a ensuite présenté la nouvelle vision décennale de son institution. Celle-ci intègre les 5 priorités majeures de la Banque comme base, tout en consacrant certaines innovations liées à l'accompagnement soutenu de l'opérationnalisation de la ZLECAF, la poursuite des efforts de valorisation des ressources naturelles du continent, la priorité accordée aux jeunes et aux femmes dans les politiques de transformation économique et sociale de l'Afrique, et la création des banques d'investissement pour appuyer l'entrepreneuriat en Afrique. Le Directeur Général n'a pas manqué de

présenter les réalisations majeures de la BAD au Cameroun de 1972 à nos jours, avec un accent particulier sur les opérations couvrant les domaines des infrastructures de transport, l'énergie et l'agriculture, avec respectivement 58,6%, 21,2% et 10,8% du volume des financements mobilisés.

Au nom du Gouvernement du Cameroun, le Ministre de l'Economie a exprimé sa satisfaction et sa gratitude aux hautes autorités de la BAD pour « le précieux accompagnement qu'apporte cette institution aux efforts de développement économique et social du Cameroun ». La BAD accompagne le pays à travers son savoir-faire dans le cadre de la mise en œuvre des réformes structurelles en matière de gouvernance, ainsi que dans le financement de nombreux projets de développement. Dans le domaine des infrastructures par exemple, cette institution financière privilégie l'approche intégrée, laquelle va au-delà de la réalisation des infrastructures principales, pour prendre en compte les équipements socio-collectifs, la création d'emplois et des activités génératrices de revenus au niveau local. A ce jour, le portefeuille de coopération Cameroun-BAD affiche 26 opérations pour un montant global de 2,5 milliards de dollars US. Le taux de décaissement cumulé est d'environ 46%. Les opérations du secteur public national représentent en volume 72% du portefeuille, celles du secteur privé sont de 7,5% et 20,5% pour les projets régionaux. Les prêts représentent 95,7% de ce portefeuille, contre 3,2% pour les garanties et 1% pour les dons.



Vitalité et dynamisme de la coopération Cameroun-BAD

Selon Alamine Ousmane Mey, cette performance appréciable dans un contexte international marqué par une superposition de chocs, est la conséquence d'un leadership volontariste et d'une vision stratégique ambitieuse. Le Minepat a par ailleurs plaidé pour l'accroissement des interventions de la BAD au Cameroun, afin de relever les nombreux défis qui interpellent le pays en matière de transformation structurelle de son économie.

Notons que la BAD est la première institution multilatérale de financement du développement en Afrique. Depuis sa création, elle s'est distinguée en tant que Banque du savoir et acteur majeur du

financement des projets d'investissement, avec 6 575 projets financés à travers le continent, et un capital de 318 milliards de dollars. Sa réputation et ses performances lui valent à juste titre sa notation financière « Triple A ». Pour les 60 années à venir, le Minepat a émis le vœu de voir la BAD devenir un banque plus forte, dotée d'importantes ressources pour des interventions encore plus efficaces, au service de la transformation structurelle et de l'intégration des économies africaines ; une banque attractive pour les Africains et l'Afrique de par sa simplicité, son efficacité et ses innovations en matière de gouvernance.

André Noir

DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

L'Afrique Centrale et de l'Est misent sur la recherche et l'innovation

La problématique est au cœur de la troisième session conjointe du Comité Intergouvernemental des Hauts Fonctionnaires et Experts de l'Afrique Centrale et de l'Est de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), dont les travaux se sont tenus du 15 au 18 octobre 2024 à Yaoundé par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Alamine Ousmane Mey.



Pour l'amélioration de l'intégration de la recherche et de l'innovation dans les stratégies de développement économique Développement

Sous le thème central : « Mise en œuvre rapide des solutions de recherche et d'innovation pour accélérer la diversification économique en Afrique centrale et de l'Est », ces travaux ont pour objectif de mutualiser les connaissances et de mener des réflexions approfondies, pour la mise en place des programmes d'innovation et de recherche efficaces, visant à soutenir les politiques de diversification des économies des deux sous-régions.

A l'ouverture des travaux, les principaux orateurs ont salué la pertinence du thème

de l'édition 2024, en rappelant que les économies d'Afrique centrale et de l'Est se caractérisent principalement par une forte dépendance de leurs exportations aux produits de base, lesquels subissent les fluctuations des cours sur les marchés internationaux, entraînant de ce fait, une grande vulnérabilité macro-économique des Etats. C'est pourquoi, « nous martelons depuis 2017 qu'il faut donner de la valeur ajoutée à ces produits de base, en promouvant une industrialisation locale. Celle-ci permet non seulement de renforcer la résilience face aux chocs exogènes, mais aussi d'accroître le niveau du commerce

intra-régional qui demeure très faible », a indiqué le Directeur du Bureau Sous-régional Afrique Centrale de la CEA. Pour Jean Luc MASTAKI, l'innovation et la recherche sont des leviers à actionner pour atteindre cet objectif. Elles permettent de créer de nouveaux procédés de production et de fabriquer de nouveaux produits de meilleure qualité et plus compétitifs.

Le Ministre de l'Economie a pour sa part indiquée que l'amélioration de l'intégration de la recherche et de l'innovation dans les stratégies de développement économique demeure un défi majeur pour les Etats de l'Afrique Centrale et de l'Est. En effet, les niveaux d'investissement dans ces domaines restent nettement inférieurs à ceux des autres régions du monde, avec des dépenses en Recherche-Développement inférieures à 0,5% de leur PIB. Alamine Ousmane Mey a ainsi appelé à une assistance soutenue des Etats africains pour la mise en place d'un écosystème favorable à l'innovation, en vue de répondre aux besoins pressants tels que la promotion de l'économie bleue et verte, ainsi que l'industrialisation et la diversification économique inclusive. Le Minepat n'a pas manqué de présenter les avancées et les ambitions du Cameroun

en matière de recherche et d'innovation. Celles-ci illustrent la volonté du pays de se positionner comme leader et modèle de transformation industrielle et numérique en Afrique centrale.

Le Comité Intergouvernemental des Hauts Fonctionnaires et Experts est l'organe de supervision des activités des Bureaux sous-régionaux de la CEA. Il s'agit d'un forum d'échanges réunissant chaque année les délégués des Etats, des Communautés Economiques Régionales, de la Commission de l'Union Africaine, des Partenaires Techniques et Financiers au développement, ainsi que des acteurs du secteur privé, de la société civile et des Centres de recherche. Son but est de définir et de contrôler la mise en œuvre du Programme de travail des Bureaux sous-régionaux, de discuter des principaux enjeux et défis liés au développement économique et social des sous-régions. Les travaux de Yaoundé permettront ainsi de passer au crible les défis auxquels font face les Etats de l'Afrique centrale et de l'Est, en matière de recherche et d'innovation.

Omer Kamga

STRATEGIE

Les recettes fiscales et douanières devraient franchir la barre de 4000 milliards pour la 1^{ère} fois en 2025

Dans le cadre de sa stratégie d'augmentation des recettes non pétrolières dans le budget de l'État, le gouvernement entend porter l'enveloppe des recettes fiscales et douanières du Cameroun au-dessus de 4 000 milliards de Fcfa dès l'année 2025. Une grande première dans l'histoire des finances publiques au Cameroun.



En effet, selon le Document de programmation économique et budgétaire à moyen terme 2025-2027, les prévisions de recettes fiscales et douanières sont de 4410,7 milliards de Fcfa pour l'année 2025. A en croire les prévisions gouvernementales contenues dans ce document élaboré par le ministère des Finances, l'enveloppe des recettes fiscales et douanières du pays est attendue à 4806,7 milliards de Fcfa au cours de l'année 2026, et devrait pour la première fois franchir la barre de 5000 milliards de Fcfa dès l'année 2027 (5238,8 milliards de Fcfa).

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement annonce un relèvement progressif de la pression fiscale (la part des impôts dans le PIB) dans le pays, tout en maintenant cet indicateur en dessous de la moyenne africaine. Concrètement, alors qu'il ressort à 13,6% du PIB en 2024, le taux de pression fiscale au Cameroun est attendu à 14% en 2025, puis à 14,2% et 14,4%, respectivement en 2026 et 2027, contre une moyenne africaine estimée à 17,2% il y a encore quelques années.

Selon les prévisions officielles, cette pression fiscale ne devrait pas seulement s'appliquer aux entreprises. Elle concernera également les particuliers, qui, selon le gouvernement, sont encore faiblement taxés. «La contribution des particuliers aux recettes fiscales au Cameroun reste faible. Elle ne représente que 7 % des recettes fiscales intérieures, contre 17 % dans les pays de niveau de développement comparable (moyenne de 30 pays africains), et 24 % dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). Cette situation contraste avec le fait que les ménages sont des agents à capacité de financement», souligne-t-on au ministère des Finances.

DÉPENSES FISCALES

Aussi, au cours du triennat 2025-2027, le gouvernement entend, entre autres mesures visant à taxer davantage les personnes physiques, « consolider la réforme sur la déclaration récapitulative des particuliers ». Il s'agit, soutient-on au ministère des Finances, d'« une étape cruciale pour améliorer la contribution des particuliers aux recettes fiscales ». En effet, dans

l'optique de fiscaliser davantage les particuliers afin de réduire la trop grande entreprise des entreprises sur les recettes fiscales de l'État, le Cameroun a institué, en 2020, l'obligation de déclaration annuelle de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) pour les contribuables non professionnels. Cette mesure est entrée en vigueur au cours de l'année 2024.

Selon la direction générale des impôts du ministère des Finances, les contribuables non professionnels sont des salariés, des pensionnés ou des personnes physiques possédant un revenu tiré d'un placement, de la détention d'un patrimoine ou d'un actif, et soumis à l'IRPP. L'exigence qui leur est faite de faire une déclaration annuelle récapitulative, au même titre que les contribuables exerçant une activité commerciale, est présentée comme une « mesure d'élargissement de l'assiette ». Elle permet, en effet, à l'administration fiscale d'obtenir des informations précises sur les revenus des contribuables non professionnels, et ainsi de vérifier si ces derniers ont payé le juste impôt, permettant d'effectuer des redressements le cas échéant.

Au demeurant, du côté de la fiscalité des entreprises et des particuliers, qui devrait se renforcer entre 2025 et 2027, le gouvernement camerounais entend rationaliser la dépense fiscale, dont le poids est jugé « trop élevé ». Selon l'OCDE, « les dépenses fiscales sont des mesures particulières dérogeant au système fiscal de référence (SFR), qui occasionnent des pertes de recettes pour l'État, dans le but de susciter un comportement économique particulier de la part des contribuables, ou de subventionner certains groupes sociaux ».

Par voie de conséquence, complète le ministère des Finances, « les dépenses fiscales entraînent (...) chez les contribuables un allègement de leurs charges fiscales par rapport à celles qui auraient résulté de l'application de la norme ». Au cours de la seule année 2022, par exemple, les dépenses fiscales, encore appelées cadeaux fiscaux, ont coûté au Trésor public camerounais une enveloppe globale de 490,8 milliards de Fcfa, en hausse de 51,2 milliards de Fcfa en glissement annuel.

André Noir

MINPMESSA - GECAM

L'urgence d'une feuille de route stratégique pour soutenir les PME

Le Ministre des PME, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat Achille BASSILEKIN III a récemment présidé à Douala, au siège du Groupement des Entreprises du Cameroun (Gecam), la 1^{ère} édition du Forum des PME du Gecam sous le thème : « Développer des Synergies entre les acteurs pour accroître les performances des PME au Cameroun » avec en toile de fond l'élaboration d'une feuille de route conjointe des deux institutions, pour la période 2024 -2026, en vue de booster l'écosystème entrepreneurial camerounais.



La mise en place de ce cadre de collaboration témoigne de cette prise de conscience commune de la nécessité de se concerter pour une meilleure appropriation par les PME des multiples dispositifs d'accompagnement qui leur sont destinés pour le renforcement de leurs capacités productives et l'accroissement significatif de leur participation au processus de transformation structurelle de l'économie nationale.

Ce cadre de collaboration part du constat selon lequel, les PME constituent un maillon essentiel du tissu économique camerounais. Elles représentent plus de 99 % du tissu entrepreneurial au Cameroun et contribuent de manière significative à la création des richesses et des emplois, à la génération de revenus, à la réduction de la pauvreté, et à l'innovation.

Les PME camerounaises sont confrontées à plusieurs défis dont : un accès limité au financement ; une concurrence accrue ; et, des difficultés d'accès aux marchés. Ces contraintes freinent leur croissance et leur développement, limitant par conséquent leur contribution à la transformation économique du pays.

L'essentiel des PME camerounaises ne dépasse pas les cinq premières années de leur existence. En effet, selon une étude de l'INS, 94,6 % des entreprises décèdent avant cinq ans. Celles qui survivent peinent à s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales en raison notamment des exigences élevées des normes de qualité. Le Gouvernement et ses partenaires ont mis en place plusieurs programmes pour lever les différentes contraintes au développement des PME. Cependant, l'impact de ces programmes est assez limité en raison notamment de leur faible connaissance et appropriation des PME, et d'une faible synergie entre les acteurs.

Une étude réalisée par le Minepat a mis en évidence une faible connaissance des

PMI/PME des programmes de l'Etat dédiés à leur développement. Elle révèle en effet que moins de 40 % des PMI/PME ont connaissance des mesures prises par l'Etat pour faciliter l'accès au financement, moins de 35 % des mesures prises par l'Etat pour faciliter l'accès aux facteurs de production, et moins 34 % des mesures prises par l'Etat pour faciliter l'accès au marché.

Par ailleurs, les conditions d'accès à certains programmes dédiés aux PME/PMI par les partenaires du Gouvernement sont parfois difficiles à remplir ou hors de portée en raison notamment d'un environnement des affaires insuffisant et peu compétitif, ou de la faiblesse des capacités et des ressources de celles-ci. Par conséquent, les objectifs de ces programmes ne sont pas souvent atteints. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes dédiés aux PME peuvent trouver des solutions à travers la création des synergies d'actions entre les différents intervenants de l'écosystème entrepreneurial camerounais.

Par ailleurs, dans le but de trouver des solutions durables à la problématique des PME et de permettre au Gecam de moderniser ses structures et son fonctionnement, afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle et de répondre efficacement aux préoccupations de ses membres et des membres potentiels présents sur tout le territoire, les dirigeants de l'organisation ont réalisé avec l'appui technique et financier du Bureau International du Travail la cartographie des PME sur l'ensemble du territoire. Cette étude permettra sans aucun doute au Gecam et aux regroupements sectoriels de PME de renforcer le plaidoyer et de développer des services innovants pour accompagner efficacement cette catégorie d'entreprises en fonction de leur situation géographique.

Christian Trésor Adong

La Côte d'Ivoire accélère la diversification de son économie

Depuis plusieurs années, le pays mise sur la diversification pour sortir de sa dépendance aux matières premières brutes. De la transformation du cacao à la création de zones industrielles modernes, en passant par des projets d'énergies renouvelables et des investissements massifs dans la technologie, la Côte d'Ivoire entreprend un marathon pour transformer son économie. Sur le terrain, acteurs locaux et internationaux se mobilisent pour soutenir cette dynamique.



Cap sur la diversification et l'autosuffisance

MONTÉE EN PUISSANCE DE LA TRANSFORMATION LOCALE

C'est à San Pedro que le cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, connaît une véritable effervescence. Inaugurée en 2023, l'usine de cacao GCB, d'une capacité de 240 000 tonnes par an, incarne la volonté du Président Alassane Ouattara d'accroître la valeur ajoutée générée localement.

Actuellement, environ 800 000 tonnes de cacao, soit un tiers de la production nationale, sont transformées dans les 14 usines du pays. L'objectif du gouvernement est de transformer 100 % de la production d'ici à 2030, grâce à des investissements massifs. « Le secteur attire de plus en plus de capitaux étrangers », explique un cadre du ministère de l'Agriculture. « La transformation est devenue la priorité nationale pour créer des emplois et mieux profiter de nos ressources ».

À plusieurs centaines de kilomètres au nord, dans la ville de Bouaké, Ivory Cashew Nuts, l'une des entreprises pionnières de la région, transforme chaque année des milliers de tonnes de noix de cajou, une contribution majeure aux efforts nationaux visant à faire passer la transformation locale des 10 % actuels à des niveaux beaucoup plus élevés dans les années à venir. « Avant, tout partait brut vers l'Asie, mais maintenant, nous traitons les noix ici et nous les exportons directement aux États-Unis », témoigne Kouamé, un jeune opérateur. En effet, neuf usines ivoiriennes ont obtenu la certification nécessaire pour exporter vers les États-Unis, un signe des progrès dans la transformation locale.

CAP SUR LA DIVERSIFICATION ET L'AUTOSUFFISANCE

Le secteur agricole, qui pèse plus de 17 % du PIB et emploie plus de 40% de la population, est un pilier incontournable de l'économie ivoirienne. Si le cacao et la noix de cajou dominent largement les productions, le pays cherche désormais à diversifier ses cultures, notamment avec le caoutchouc, l'huile de palme et, plus récemment, le riz. En 2023, la production de riz a atteint 2,1 millions de tonnes, un bond significatif pour un pays qui aspire à l'autosuffisance alimentaire voulue par le gouvernement. Objectif : réduire sa dépendance aux importations, alors que les crises successives, le Covid-19 puis le conflit en Ukraine, ont souligné la vulnérabilité des pays importateurs de denrées alimentaires. Le gouvernement n'a pas tardé à lancer des programmes de soutien à la production locale : mécanisation des cultures, amélioration des semences, irrigation etc.. L'ambition est claire : atteindre l'autosuffisance en riz d'ici 2025. Une révolution verte qui doit permettre de sécuriser l'approvisionnement local tout en créant des emplois.

ZONES INDUSTRIELLES : DE VASTES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

La zone industrielle Akoupé-Zeudji PK 24, près d'Abidjan, s'étend sur plus de 423 hectares et compte déjà 134 entreprises, dont 33 sont opérationnelles. Avec ce projet, l'ambition est de faire d'Abidjan un pôle industriel majeur en Afrique de l'Ouest. La zone industrielle de San Pedro est en plein développement, et le port, où transitent chaque année des millions de tonnes de cacao, devient progressivement un centre de transformation agro-industrielle et logistique. « Nous voyons ici une

opportunité de créer des emplois et d'améliorer la chaîne de valeur du cacao et de la noix de cajou », explique un chef d'entreprise local. Le gouvernement espère que ces zones créeront près de 10 000 emplois et attireront des investissements de plus de 475 milliards FCFA.

L'ÉNERGIE : UNE DIVERSIFICATION EN MARCHÉ

Sur le front de l'énergie, les avancées sont également visibles. À quelques kilomètres du village de Singrobo, sur le fleuve Bandama, une immense centrale hydroélectrique est en construction. « Cela va permettre à des milliers de foyers d'être connectés à l'électricité, tout en diversifiant nos sources d'énergie », se réjouit un membre du conseil du village.

La récente mise en production du champ pétrolier et gazier de Baleine par Eni marque une avancée majeure dans le secteur des hydrocarbures. Avec des réserves estimées à 2,5 milliards de barils de pétrole et 3 300 milliards de pieds cubes de gaz, ce gisement pourrait permettre de multiplier la production nationale de pétrole par plus de trois, passant de 60 000 à 200 000 barils par jour d'ici 2027. Ces découvertes attirent d'ores et déjà l'attention des investisseurs internationaux. Le secteur pourrait mobiliser plus de 15 milliards de dollars d'investissements dans les prochaines années.

TÉLÉCOMMUNICATION, NUMÉRIQUE ET INNOVATION : UN SECTEUR EN PLEIN ESSOR

Le Président Alassane Ouattara l'a compris, la diversification passe aussi par l'innovation. Le programme « Côte d'Ivoire Numérique 2030 » a fait de

la capitale économique ivoirienne un terrain fertile pour les start-ups et les entreprises du secteur du numérique et des télécommunications. Ce programme, qui prévoit 2 000 milliards de FCFA d'investissements d'ici 2030, met l'accent sur le développement des infrastructures numériques et l'entrepreneuriat technologique, plaçant ainsi la Côte d'Ivoire sur la voie de la transformation digitale.

La numérique représente actuellement 8 % du PIB ivoirien, mais le gouvernement espère porter ce chiffre à 10 % d'ici 2025. Des initiatives visant à améliorer l'accès à internet et à développer des services publics en ligne sont au cœur de cette stratégie qui vise également à stimuler l'entrepreneuriat dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice.

PLACER LA CÔTE D'IVOIRE SUR LA CARTE TOURISTIQUE MONDIALE

La Côte d'Ivoire mise également sur le tourisme pour diversifier son économie. À Grand-Bassam, ancienne capitale coloniale classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, les plages de sable fin et les bâtiments historiques attirent de plus en plus de visiteurs. En 2022, le pays a accueilli environ 2 millions de touristes, ce qui a généré près de 500 millions de dollars de revenus. « Le gouvernement investit dans la réhabilitation des sites historiques, mais aussi dans l'écotourisme. On voit les infrastructures évoluer, ça commence à bouger » confie Alain, gérant d'une petite auberge en bord de mer.

Mais l'ambition ivoirienne dépasse les frontières de ses joyaux balnéaires. Avec le programme « Sublime Côte d'Ivoire », les autorités veulent faire de tout le pays une destination de premier choix en Afrique. Objectif affiché : attirer 5 millions de visiteurs d'ici 2025 et doubler la part du tourisme dans le PIB, la passant de 6,25 % à 12 %. Pour cela, le pays prévoit d'investir avec des investisseurs privés 3 200 milliards de FCFA (5,4 milliards de dollars) dans la modernisation des infrastructures et s'attend à ce que le programme génère au passage 750 000 emplois, dont 230 000 qualifiés.

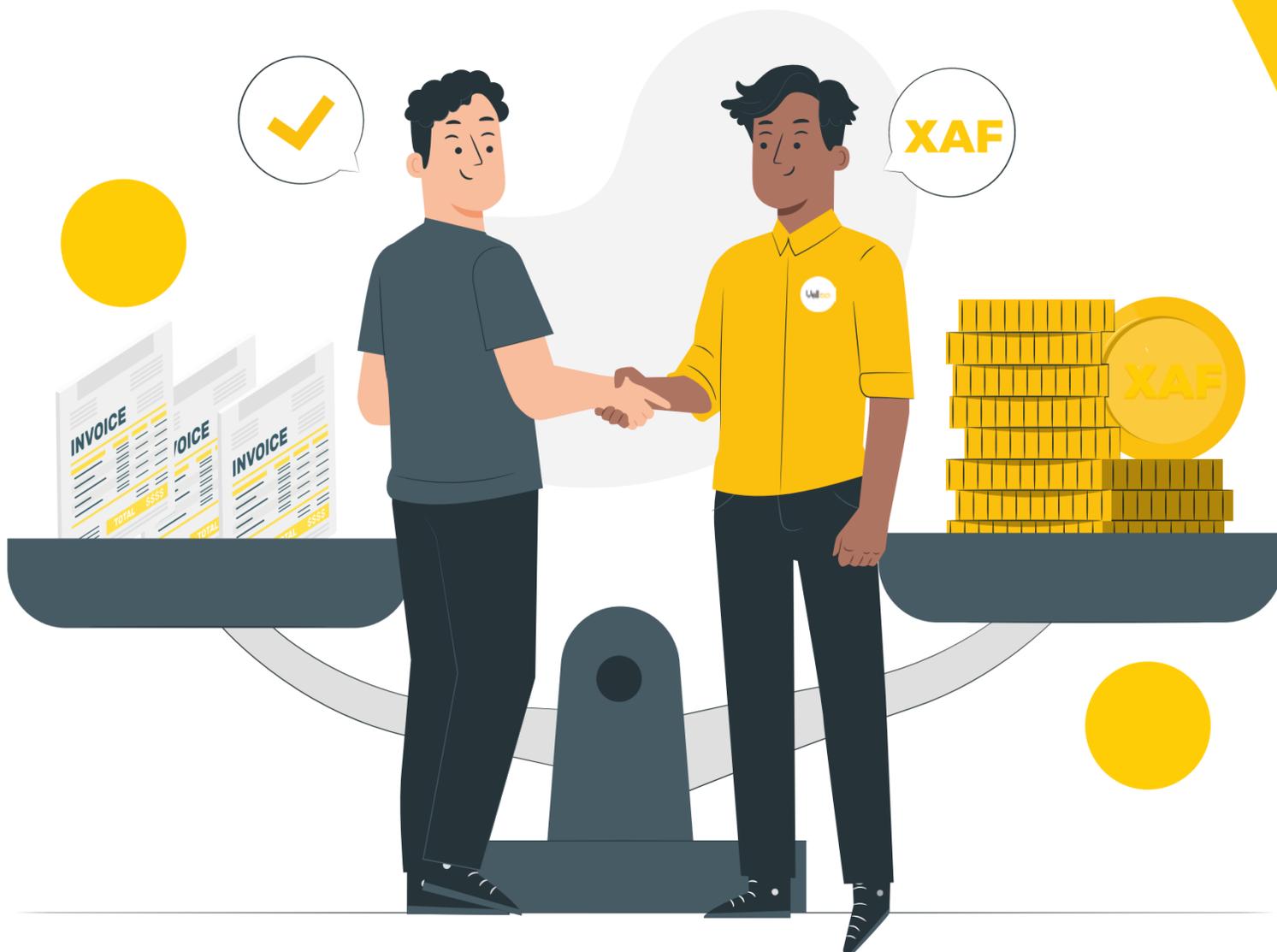
Dans les parcs nationaux de Taï et de la Comoé, des safaris se développent, tandis que le district d'Abidjan modernise ses infrastructures hôtelières pour attirer une clientèle d'affaires internationale. Des événements culturels majeurs comme le FEMUA (Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo), qui attire chaque année des milliers de festivaliers, mettent en avant un autre visage de la Côte d'Ivoire : celui de la fête, de la créativité et de l'accueil chaleureux.

Yellow

BESOIN DE TRÉSORERIE IMMÉDIATE ?



YELLOW rachète en 72h* vos factures clients en attente de règlement, sans engagement.



www.yellow-factoring.com

contact@yellow-factoring.com



☎ 233 43 11 88



@YellowFactoring